

ramasser leurs déjections pour le respect et la sécurité de chacun. Les animaux ne doivent pas divaguer sous peine de se retrouver en fourrière.

De même, les chats doivent être stérilisés et castrés afin d'éviter toute reproduction incontrôlée qui nuirait à leur propre santé (transmission de maladie, agressivité), mais également participerait à l'insalubrité (déjections, bagarres, nuisance sonore...).

SALLE DES FÊTES

Des aménagements ont récemment été réalisés près de la salle des fêtes par les agents des services techniques :

- ◆ Un coffret électrique, type chantier, a été installé pour permettre le raccordement en toute sécurité d'activités mobiles ponctuelles (forains, cirque, etc) organisées sur le parking de la salle des fêtes. Une demande spécifique devra être formulée en amont pour sa mise en service.

- ◆ Aussi, un espace d'affichage réglementé a été aménagé. Une grille d'une longueur de 4 m et de 1,55 m de hauteur a été créée et installée pour permettre une meilleure fixation et visibilité de l'affichage des activités associatives de Quintenas, communales et intercommunales. Un arrêté réglementant cet affichage a été pris et affiché sur place. Une demande d'utilisation écrite doit être formulée à la mairie préalablement à son utilisation.

CHEMINS COMMUNAUX

Comme annoncé dans le bulletin annuel 2025, la commune réalise la mise à jour des voies communales et le recensement des chemins ruraux avec la collaboration technique du Cabinet Julien. Une enquête publique en septembre ou octobre clôturera cette opération.

En attendant, dans le courant du mois de juin, vous allez recevoir dans vos boîtes aux lettres un dépliant offrant sur une face, la

carte des principaux chemins entretenus pour la randonnée et, sur l'autre face, le plan du bourg de Quintenas. Tous sont dénommés et les bénévoles assurent l'implantation des panneaux en bois. Ces dépliants seront aussi remis aux offices du tourisme du secteurs et hébergeurs.

BÉNÉVOLES

Les équipes de bénévoles restent très actives :

- ◆ La brigade verte a commencé le nettoyage des chemins et sera active tout le printemps. Du côté de l'équipe maçonnerie, on peut par exemple noter :
- ◆ La réalisation du passage en accès piétons entre le Petit Clos et le jeu de boules présent derrière la mairie, la remise en état des murs d'enceinte du Petit Clos (en cours pour quelques semaines).
- ◆ La réparation du socle avec pose d'une nouvelle croix au carrefour du Marthouret.

MOT DU MAIRE



Chères Quintenassiennes, chers Quintenassiens,

Comment démarrer ce bulletin intermédiaire sans remercier Sylvette DAVID, notre Maire du mandat qui m'a ouvert les portes d'une fin de mandature en qualité de Maire ?

Comment ne pas saluer son implication sans faille dans tous les dossiers, sa présence sur le terrain et son écoute des attentes des habitants de notre belle commune ? Elle a réussi à impliquer et fédérer ses colistiers dans un envol commun qui a mené à la réalisation de beaux projets. C'est avec beaucoup de fierté que je reprends le flambeau pour poursuivre nos engagements à vos côtés.

La tâche est ardue mais qu'elle est belle ! Elle l'est encore plus bien entourée. Je voudrais vous réaffirmer l'engagement du Conseil Municipal à mener à bien la fin des projets communaux en cours, comme l'aménagement du centre bourg, ou à venir, comme la vidéoprotection ou le city stade, mais également à ouvrir de nouveaux horizons pour le prochain mandat. Merci aux adjoints, délégués et membres du Conseil pour leur soutien et leur accompagnement sur le terrain mais également aux agents communaux pour leur travail de tous les jours afin de faciliter le quotidien de chacun. Ensemble, on va plus loin.

Nathalie DUFAUD

CIRCULATION

Notre village est dynamique et riche des animations proposées par les associations et la municipalité. Pour qu'elles soient organisées en toute sécurité pour les participants, la place de l'Église est régulièrement fermée (toute ou partie) à la circulation et/ou au stationnement.

Les organisateurs remercient les commerçants et les riverains de leur compréhension. Il est toutefois

regrettable que la gendarmerie soit fréquemment obligée d'intervenir.

RELAIS DU P'TIT CLOS

La course "Relais du P'tit Clos" organisée par l'APEL va nécessiter de nombreuses fermetures de routes et chemins le samedi 17 mai après-midi, impactant une grande partie de la commune. Le parcours qui suit sera fermé à la circulation de 14h à 17h (maximum) avec

ouverture entre chaque passage de regroupements de coureurs.

Merci d'éviter autant que possible ces rues en voiture cet après-midi là.

La place de l'Église nord et est, le chemin des Cités, la route d'Ardoix, la rue de l'Abreuvoir, le chemin des Bois, le chemin de Peyrot, la route de Longetane, le chemin des Bessets, la route de Saint-Romain-d'Ay, le chemin de la Quintenassienne, la route de Saint-Alban-d'Ay et la rue des Écoles.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour uniformiser le fonctionnement de l'éclairage public la nuit, un arrêté du Maire a été mis en place sur toute la commune.

A ce jour, l'extinction est prévue à partir de 22h30 jusqu'à 6h30. Ces modifications sont permanentes.

En périodes de fêtes, manifestations importantes ou besoin ponctuel (ex : départ organisé de transports en commun,...), l'éclairage pourra être maintenu sur la zone du territoire concernée pour tout ou partie de la nuit.

ÉCOLES

Les inscriptions sont ouvertes pour septembre 2025, merci de vous mettre en contact avec la Mairie et les écoles pour ouvrir le dossier.

Les enfants sont acceptés à partir de 2 ans dès lors qu'ils sont propres. L'Inspection Académique est vigilante sur les inscriptions à l'école publique de Quintenas car les effectifs pourraient conduire à une ouverture de classe. Nous suivons cela de près. Les parents d'enfants arrivant d'autres établissements scolaires à la rentrée pro-

Agenda de l'été

Mai

17 Relais du P'tit Clos de l'APEL
23-25 Vogue des Conscrits 2027

Juillet

04 Concert des Muguetts
08 Marché nocturne
12 Inter quartiers Amicale Boules
22 Marché nocturne
25 Soirée Son et Lumières
26 Finales Challenge de l'Amitié et But d'Honneur

Septembre

06 Forum des associations
06-07 Marché des Arts Créatifs
20-21 Journées du Patrimoine
Exposition Photos de Famille
21 Vide-greniers du Comité des Fêtes
26 Concerts des 10 ans des Burgers de Sophie
27 Matinée Nettoyons la Nature

Juin

01 Matinée du Comité des Fêtes
11 Passage de l'Ardéchoise
13 Concours de pétanque de l'APEL
14 Kermesse de l'École publique
15 Portes ouvertes et matinée des sapeurs pompiers
20 Soirée banda des Muguetts avec Los Cumbacheros
21 Kermesse de l'École privée
27-29 Ardèche Balloon Festival

Août

05 Marché nocturne
23 Spectacle Péricard

Octobre

11 Thé dansant des Aînés Ruraux
12 Randonnée de l'Amicale Laique
31 Maison d'Halloween du CMJ

Fermetures exceptionnelles mairie et agence postale : 09 mai et 30 mai

Fermeture estivale mairie et agence postale : 11 août au 24 août

chaîne (ou en cours d'année) peuvent dès à présent se faire connaître par mail à mairie@quintenas.fr. En effet, les certificats de radiation permettant de changer d'école n'étant délivrés qu'à la fin juin-début juillet, toute arrivée correctement anticipée permettra de gérer au mieux l'accueil des nouveaux enfants.

Le projet d'abri vélo pour les enfants ou les adultes se rendant à l'école Marie Misery à vélo suit son cours. Une extension du local bouledrome accompagnera ce local vélo dans sa continuité, un permis de construire a été déposé et les travaux pourraient débuter cet été.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Les animations fleurissent en trouvant leurs publics et vont se prolonger tout au long de l'année grâce à l'implication des bénévoles des associations notamment.

Quelques événements marquants sont à ne pas manquer les prochaines semaines :

◆ D'abord, la course "Relais du P'tit Clos", anciennement dite "La Quintenassienne" qui fait donc son grand retour sur un format actualisé alliant course relais pédestre/VTT et animations le 17 mai après-midi dans le parc du Petit Clos. Bravo à l'implication des parents d'élèves de l'école privée pour ce bel événement en perspective.

◆ Puis, la vogue annuelle sera comme chaque année un temps fort les 23, 24 et 25 mai prochains, organisée par la classe 2027. Elle se déroulera à la salle des fêtes avec au programme un concours de pétanque le vendredi soir, un repas et un bal le samedi soir, la joute au baquet du dimanche matin et le défilé de chars le dimanche après-midi. La fête foraine sera accessible tout au long du week-end.



◆ Cette année, nous aurons le plaisir d'accueillir, comme en 2022, la

banda Los Cumbancheros pour fêter la musique le vendredi 20 juin en soirée à l'invitation des bénévoles des Muguets. Date à retenir avec un début de soirée gourmand autour de food-trucks et pizzeria, suivis d'une soirée musicale festive gratuite dès 20h30.



◆ Ensuite, les 27, 28 et 29 juin marqueront l'incontournable Ardèche Balloon Festival pour la troisième année consécutive organisé dans le parc du Peyron et du Petit Clos par le Ministère de la Montgolfière. Nos pilotes locaux et de nombreux bénévoles ont invité une vingtaine de collègues pour nous émerveiller lors de vols collectifs organisés matins et soirs. Les animations batront leur plein le vendredi et samedi soir avec concerts, repas et Night Glow.



◆ Puis arriveront les marchés nocturnes organisés par la municipalité pour la sixième année consécutive les mardis 8 et 22 juillet et 5 août. Les Sabots qui Dansent ouvriront les festivités avec une animation autour de la danse folklorique locale le 8 juillet. Nous accueillerons les Bogues d'Ardèche pour leur désormais traditionnelle prestation musicale appréciée de tous le 22 juillet. Et l'animation musicale du 5 août sera assurée par Têtard

Ville, chanteur et musicien annonnéen adepte des publics familiaux.

◆ Cette année, la municipalité a souhaité marquer la fin du mandat par un Son et Lumières haut en couleurs avec un spectacle lumineux projeté sur la façade principale de notre Église, ainsi que sur les façades alentours de la place de l'église. Le spectacle sera accompagné par quelques musiciens qui feront de cette soirée un spectacle-concert rythmé par la projection d'images de notre village traversant les époques. RDV le 25 juillet à partir de 22h, avec une première partie en chansons proposée dès 20h30

EAUX PLUVIALES

Infiltez dans vos parcelles !

Annonay Rhône Agglo en charge du réseau enterré et du réseau d'assainissement, vous incite à séparer vos eaux pluviales.

Des contrôles de conformité des branchements d'assainissement sont réalisés lors d'une construction, d'une vente, ou lors de campagnes réalisées par quartier afin d'apporter un fonctionnement satisfaisant aux stations d'épuration et de mettre ces eaux propres à profit dans le sol et/ou sous-sol pour limiter les effets des épisodes climatiques.

Lorsqu'un contrôle révèle une non-conformité, un délai de mise aux normes vous est signifié avant l'application d'une majoration de la facture d'assainissement.

La déconnexion et l'infiltration sont souvent une mise en œuvre simple en rejetant les eaux pluviales vers une noue, un récupérateur, un puits perdu, une zone en creux sur une pelouse, un massif planté en creux, dans le potager, etc.

La commune de Quintenas a réalisé ces dernières années la déconnexion et l'infiltration des eaux pluviales de la salle polyvalente et du groupe scolaire Marie Misery, mais aussi la mise en séparatif avec réseau d'eaux pluviales de la rue de la voûte et récemment de la Grande Rue sud et de la rue de l'Abreuvoir.

TRAVAUX GRANDE RUE

On entre dans la phase finale !

Les travaux entrepris en novembre avaient débuté avec la réfection et la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales exécutés par l'entreprise RAMPA sous la maîtrise d'ouvrage d'Annonay Rhône Agglo. A suivi la réfection du réseau d'eau potable réalisée par l'entreprise BOUCHARDON sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat Cance-Doux. Enfin c'est l'entreprise SERPOLLET qui a procédé à l'enfouissement du réseau électrique, éclairage public et Télécom sous la maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergies 07 (ex SDE07). Cette étape est maintenant terminée, Les délais prévus ont été respectés, hors intempéries qui ont généré un décalage total de 10 jours.



La fin du mois d'avril a vu le démarrage des travaux préparatoires pour le traitement de la surface, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Quintenas : démolition des trottoirs, préparation des terrasses du bar-tabac-presse et de la pizzeria, pose des bordures, réalisation des bétons désactivés. Les enrobés seront réalisés dans la deuxième quinzaine de juin rendant ainsi la Grande Rue libre à la circulation.

Les services techniques réaliseront en interne les garde-corps, les pergolas et le banc circulaire de la place de l'Église. Les travaux complémentaires pour la végétalisation de la Grande Rue nord et la place de l'Église seront réalisés en septembre et octobre.



PLUiH

Le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat) est enfin approuvé.

Le nouveau plan et règlement d'urbanisme ont été approuvés en Conseil Communautaire du 10 avril 2025 et seront applicables après validations administratives mi-mai. Celui-ci correspond à plus de 5 années d'études, de réunions et concertations, d'approbations successives des instances d'état pour façonner notre territoire d'Annonay Rhône Agglo sur ses aspects de l'habitat, du patrimoine, du paysage, de l'industrie, de la transition

écologique et énergétique, de l'agriculture et de la forêt.

Tous les documents sont consultables sur les sites internet de la commune de Quintenas et d'Annonay Rhône Agglo.

Les règles de construction, d'aménagements, de modifications, d'extension de l'habitat ont évolué.

Les déclarations d'urbanisme (DP ou PC) sont obligatoires pour toute modification de l'enveloppe de l'habitat (remplacement menuiseries extérieures, couverture, ravalement de façade, création ou condamnation d'ouvertures), la création de clôtures, les extensions, les chan-

gements de destination, les annexes. Si besoin de renseignements, n'hésitez pas à interroger votre mairie ou à prendre un rendez-vous avec un élu référent de l'urbanisme.

ANIMAUX ERRANTS

Nos animaux, on y tient !

Un chien "en état de divagation" est un animal errant. C'est l'article L211-23 du code rural qui en donne la définition.

Nos amis les animaux sont sous la responsabilité de leur maître. Aussi, veillez à les tenir en laisse et